

efforts sur le problème. Le ministre secoue la tête. Domage que ce hochement de tête n'apparaisse pas au hansard.

M. Bell: Il y est maintenant.

M. McGrath: J'espère que le ministre va nous en dire davantage là-dessus, car nous nous rendons compte de l'existence de graves problèmes à Montréal. Je ne doute pas qu'un sérieux problème se pose également à Vancouver, où le chômage est élevé. Quelle sera la réaction des gens de cette ville? Si on examinait attentivement les chiffres, on constaterait, je pense, que le chômage atteint des proportions graves à Edmonton et à Toronto. La réalisation d'un programme spécial de développement s'impose. Toutefois, le gouvernement devrait analyser les conséquences que la désignation de Montréal aura pour les provinces atlantiques, le Nord de l'Ontario et certaines régions des Prairies. D'abord, il est sûr qu'on voulait au départ permettre aux régions que j'ai mentionnées de concurrencer les grandes régions industrielles comme Montréal. Alors, il doit être logique de conclure que le ministre est allé à l'encontre de l'objectif même de la loi. Et c'est malheureux, surtout pour les provinces atlantiques.

Le Conseil économique des provinces atlantiques et le gouvernement du Nouveau-Brunswick ont déjà réagi. J'espère que lorsque ce bill parviendra au comité, des témoins de ces régions pourront indiquer au comité et au ministre les conséquences précises que cette initiative aura sur la politique d'expansion régionale du gouvernement.

En outre, nous croyons que la loi ne donne pas au gouvernement la maîtrise du processus d'expansion. En vertu du programme dans sa forme actuelle, le gouvernement n'est qu'un élément passif. La loi a été appliquée de façon telle que les gouvernements provinciaux et municipaux et les organismes locaux ont souvent été oubliés. Pourtant, le ministre nous dit que nous devons continuer à nous fier à l'expérience. Je soutiens qu'il n'y a pas lieu de continuer de cette façon. Je dis au ministre et à ses hauts fonctionnaires que si nous tenions plus à consulter les organismes provinciaux, les commissions de planification et les conseils municipaux, cette lacune disparaîtrait pour une bonne part. Un peu d'humilité de la part du ministre aiderait grandement.

Enfin, nous croyons qu'on n'a pas appliqué cette loi d'une façon rigoureusement sélective, et l'on n'a pas su reconnaître les réalités économiques du pays. Ces réalités nous obligent à aborder les disparités régionales en fonction des régions et non à l'aide d'une politique s'appliquant uniformément à tout le pays, comme le gouvernement semble le vouloir à tout prix.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'avoir l'occasion de prononcer quelques mots sur ce bill au nom des députés du Nouveau parti démocratique. Le bill C-205 prévoit un certain nombre de modifications importantes à la loi sur les subventions au développement régional et, comme le ministre l'a indiqué, il semblerait être un élément majeur du programme du gouvernement pour améliorer les conditions économiques au Québec.

[M. McGrath.]

Dans la mesure où il pourrait accomplir quelque chose d'utile à ce sujet, nous l'accueillons volontiers, mais à cause de facteurs que je discuterai plus tard, je doute sérieusement qu'on atteindra ainsi l'objectif visé. Avant d'entrer dans les détails des mécanismes de ce bill et d'en analyser les points spécifiques, il nous faut examiner de très près certaines de ses dispositions. Il est nécessaire de bien scruter les programmes de développement régional du gouvernement ainsi que la façon dont ils s'inscrivent dans les politiques économiques générales.

• (4.20 p.m.)

Le gouvernement a présenté ces programmes de développement régional comme une arme décisive dans sa prétendue guerre à la pauvreté. Une grande partie de l'opinion publique, à travers le Canada, ainsi que tous les partis représentés à la Chambre lui ont accordé leur appui. Peu de ministres ont eu la chance du ministre de l'Expansion économique régionale de voir ses programmes accueillis avec autant d'enthousiasme.

En règle générale, on reconnaît que les solutions immédiates au type de problèmes que les programmes d'expansion régionale tâchent de cerner ne sont pas possibles. Toutefois, le nouveau programme basé sur l'expérience de l'ancien régime d'encouragement au développement régional, est en vigueur depuis un an et demi et les Canadiens ont le droit de savoir comment ce régime a fonctionné. Ce ministère a reçu des crédits considérables, à l'encontre des autres ministères qui, je le soupçonne, l'envient. Mais il faut maintenant tâcher de savoir si nous en avons pour notre argent, si ces fonds sont utilisés de la façon la plus judicieuse possible.

Les remarques du ministre au cours du débat du 19 novembre nous donnent une partie de la réponse. Il a dit que jusqu'ici, en vertu des programmes d'encouragement, il y avait eu des investissements de 1.1 milliard de dollars, et que 205 millions avaient été fournis sous forme de subventions. On prétendait que 36,000 nouveaux emplois avaient été créés, directement et indirectement, à la suite d'octrois de subventions. Toutefois, autant que je sache, les emplois directs n'étaient qu'au nombre de 15,000. Il demeure que bon nombre de ces nouvelles usines ne sont pas encore exploitées, que certaines ne le seront peut-être jamais. En outre, le ministre a avoué que de nouvelles industries avaient été mises sur pied sans compter sur des stimulants. A mon avis, la situation est des plus déplorables. En ce qui concerne les emplois créés, les résultats ont été bien minimes si nous considérons que les statistiques sur le chômage révèlent aujourd'hui que 476,000 personnes étaient sans travail en novembre 1970.

Nous reprochons entre autres au gouvernement d'adopter une attitude spéciale dans plusieurs cas. Il a semblé s'élaner ici et là pour tenter de réparer les dommages économiques. Très souvent il n'a eu recours qu'à un seul programme visant surtout à stimuler l'industrie, stimulant qu'il a accordé presque exclusivement aux entreprises de fabrication secondaires.

Nous avons maintenant le programme spécial au Québec qui est destiné à résoudre des problèmes que nous connaissons tous et dont nous avons longuement discuté ces derniers mois. Quant aux observations faites par le ministre, je tiens à préciser que les questions que nous